

Permanence
de l'ASSUAS

Du lundi au mercredi
19-21 av. Vibert
Carouge

sur rendez-vous

ASSUAS
LE DROIT DE L'ASSURÉ

Décembre 2004 • N° 26 • Journal de l'ASSUAS (Association Suisse des Assurés)

ÉDITORIAL

Non à «la Société» de marché

«Oui à l'économie de marché, non à «la Société» de marché!» Voici le cœur du débat politique et social de ces prochaines années.

Oui, l'économie de marché triomphe incontestablement. Elle est à la base d'une formidable prospérité qui rejaillit sur l'ensemble de la population de notre pays. Depuis la guerre, le niveau de vie que nous connaissons n'a cessé de croître. Depuis que les modèles économiques autres, tels que ceux développés dans les pays de l'Est européen, se sont complètement effondrés, l'économie de marché règne sans partage.

Et pourtant, cette médaille brillante a un revers. Le marché est certes le moteur d'un développement économique, mais il ne peut devenir le pivot unique autour duquel s'organise une Société. Ce qui tend malheureusement à devenir le cas aujourd'hui.

Il n'y a plus de grand projet collectif. Le marché triomphe, la mondialisation abolit les frontières, la machine économique tourne à plein rendement, mais à quel prix ?

L'Etat est partout affaibli, l'individualisme triomphe, jamais les inégalités n'ont été aussi grandes entre ceux qui gagnent et ceux qui, parce que plus faibles, restent au bord du chemin. Le lien social est partout disloqué et les solidarités se dénouent. Il n'y a plus de grand projet collectif et la recherche de sens se fait presque exclusivement dans la sphère privée.

Il faut prendre la mesure de ces évolutions profondes, analyser leurs conséquences à court et moyen termes. Le remède sera bien de contenir le marché dans ses limites économiques sans le laisser envahir l'ensemble de la vie en Société. Il n'y a pas de main invisible qui réconcilie égoïsme particulier et intérêt général.

Dérive marchande des assurances maladie

On ne peut laisser la dérive marchande envahir toutes les grandes fonctions collectives de l'Etat: l'éducation, la culture, la protection sociale, la santé. En assurances maladie, laisser faire le marché, c'est permettre aux assurances commerciales de remplacer les assurances sociales.

En jouant sur la liberté de choix des citoyens, liberté de choisir son niveau de protection, liberté de choisir sa franchise, on crée un système non solidaire. Seuls ceux qui ont les moyens auront réellement le choix. Ceux qui sont âgés, malades ou handicapés, qu'ils le veuillent ou non, seront exclus des assurances ou devront payer des primes prohibitives. C'est déjà le cas avec les assurances complémentaires, demain ce sera le cas avec l'assurance de base.

Si ce système se développe, on apparaît respecter la liberté toute formelle des citoyens et on disqualifie l'Etat qui organise une solidarité d'ensemble obligatoire.

C'est pourtant bien du côté de cette organisation collective par l'Etat

que se trouve le véritable projet de Société, fait de recherche d'égalité, de respect des personnes, de promotion des plus faibles, de recherche du bien commun. Ces principes juridiques fondamentaux qui guident notre Etat et qui sont inscrits noir sur blanc dans notre nouvelle Constitution fédérale mise à jour le 18 décembre 1998 ont dû échapper à ces grands Ministres de la santé que sont M. Couchepin et sa praedecessor Mme Dreyfuss qui sont pourtant payés plus de Fr. 200'000.— par an pour réfléchir à notre futur, voire pour relire notre droit le plus élevé (la Constitution) qui matérialise les valeurs fondamentales précédemment citées et que le peuple a décidées en son âme et conscience.

Je conclurai par une note d'espoir à l'approche des fêtes de fin d'année en vous annonçant que de simples citoyens, comme vous et moi, «étranglés» par l'augmentation constante des primes d'assurances maladie ont déposé le 10 décembre 2004 à la Chancellerie, l'initiative pour une caisse-maladie unique et sociale qui s'inscrit contre cette «Société» de marché; gageons qu'elle aboutira! C'est enfin un signe que la solidarité entre nous tous reprend de la vigueur.

En attendant de pouvoir vous annoncer plein de bonnes nouvelles, je vous souhaite au nom de l'équipe de l'ASSUAS à toutes et à tous de bonnes fêtes et une excellente année 2005.

Alexandre

Conte de Noël

(Extrait de légendes de Noël de Louis Fontaine)

En son manoir, sire Renart, le goupil au poil roux, tenait conseil avec son épouse la douce Hermeline au pelage clair. Hélas, les temps étaient bien durs. On ne se souvenait plus alentour avoir connu hiver si rigoureux. La terre devenue aussi dure que la pierre ne recelait plus la moindre trace de gibier. Plus de nourriture et dans la campagne silencieuse personne ne travaillait plus. Autour de leurs parents renards, trois renardeaux criaillaient sans répit de faim et de soif. Eh quoi, dame, dit le goupil en s'étirant, n'avons-nous plus le moindre oisillon à nous mettre sous la dent? Que nenni, plus d'oiseau pas plus que le moindre souriceau. Prenez patience, dame, je connais un fameux hameau de vilains, qui offre des poulaillers encore bien garnis. Je m'en vais y rôder à la brume et vous rapporter une poularde à fri-casser et des œufs à gober.

C'était à la fin de décembre. Sire Renart sortit comme il l'avait dit. A peine était-il dehors que ses pattes gelaient à courir sur le chemin le long de la lisière du bois. Goupil n'avait pas fait cent pas que messire Ysen-grin le loup surgit au détour du chemin. Il n'avait plus que la peau sur les os. Puisque nous voilà de concert à chercher de la pitance, unissons nos efforts et si, par fortune, nous trouvons quelque proie, gageons sur notre foi de bien la partager. Ils finissaient à peine d'échanger ces propos qu'ils entendirent comme un soupir tombant du bras de la croix qui borne le chemin: auriez-vous pitié, Messieurs, d'un chat que l'hiver affaiblit. Il se joignit donc à eux. N'allez pas plus loin, leur coassa soudain Tiercelin le corbeau, le hameau se réveille et vous risquez le bâton ou la dent des chiens. Pourquoi donc les vilains de ce village ne dormiraient-ils pas à cette heure? Honte à vous, mauvais chrétiens, ne savez-vous pas qu'en cette si froide nuit, c'est la Nativité? Chacun se hâte vers les églises pour rendre à Jésus l'hommage qui lui est dû. Si fait, nous l'avons bien ouï-dire, mais nous

autres pauvres animaux de campagne, qu'irions-nous faire dans une église? Point de chapon, point de pitance, point de nourriture pour nos petits. Attendez ici que j'aie vérifié où en sont tous ces besogneux.

Connaissant la dure loi du labeur quotidien, les habitants se montraient pieux et respectueux des coutumes et c'était dans les usages d'apporter à la crèche durant la sainte nuit de Noël le plus beau du travail de l'année. Chaque corps de métier était représenté et les valets, les servantes, les épouses des maîtres participaient à la procession. Soudain quelqu'un dit: mais où est donc passé le tavernier Grimbert? Ce dernier n'avait pas bonne réputation: outre qu'il se montrait peu empressé aux dévotions villageoises, ne disait-on pas de lui qu'il profitait de la venue des gens de la ville pour leur proposer ripailles à des prix excessifs. Quelqu'un l'appela: ohé, Grimbert, minuit va sonner, nous rentrons à l'église, apporteras-tu ton présent?

Pendant ce temps, les trois compères transis attendaient le retour de Tiercelin, qui leur fit miroiter le plus succulent festin de leur vie: le tavernier était en train de préparer tourtes, chapons, oies, escomptant déjà les écus qu'il engrangerait. Ils se dirigèrent donc vers le village et le corbeau alla toquer au carreau près de la porte d'entrée. Croyant qu'il s'agissait d'un chaland de Noël, Grimbert ouvrit grand la porte se courbant par avance pour saluer comme il se doit. Las pour lui: un ouragan fit irruption dans la salle de l'auberge: bousculé, renversé, piétiné, il crut voir passer le diable et son train. Les quatre affamés se ruèrent sur les oies, les chapons, les pots, les sauces, se purléchant à chaque bouchée engloutie. Le tavernier assistait impuissant au pillage de ses plats et ne pouvait que se lamenter devant ce spectacle.

Enfin rassasiés, les quatre compères commencèrent à se quereller pour le partage des restes, chacun revendiquant sa part. C'est alors que Goupil annonça d'un air navré qu'il entendait les gloria de sortie de la 3^e messe et le

retour des habitants. Il n'en fallut pas plus pour leur faire prendre la poudre d'escampette sans emporter le plus petit perdreau, tandis que lui remplissait un sac des reliefs des cuisses de dindes, ailes de faisans, pâtés et cochonnailles laissés pour compte.

Quand les habitants arrivèrent à l'auberge, ils trouvèrent Grimbert au milieu du carnage et des débris de ses plats pleurant sur sa mésaventure: prenez ce qui reste braves gens; j'ai été puni de ma méchanceté. Le diable lui-même est entré céans pour me faire voir toutes les hontes de mes turpitudes. Chacun pensait que c'était là une juste punition pour ce méchant maraud qui le soir de la naissance de l'Enfant-Dieu ne pensait qu'à vendre si chèrement ses festins de ripaille. Le plus heureux fut certainement sire Renart, le goupil roux: il offrit à manger largement à toute sa famille, non sans avoir rendu grâce à Dieu pour ses grandes bontés.

Assurance maternité

Ça y est: elle est enfin née! Après une gestation de près de 60 ans. L'assurance-maternité, dont l'entrée en vigueur n'est d'ailleurs pas encore fixée, permettra aux salariées de bénéficier de 14 semaines de congé payées à 80%. Cela suffira-t-il pour enrayer la dénatalité et freiner l'immigration qui s'y substitue? Pour autant, les Suissesses auront-elles plus d'enfants?

La loi genevoise accorde 16 semaines: comment les deux semaines «supplémentaires» seront-elles compensées? Par une allocation de naissance de Fr. 3'000.— et une augmentation des allocations familiales, comme le propose le PDC? Sinon, si Genève doit se plier à la loi fédérale, la suppression de 2 semaines constituerait une régression sociale. Solution chère à P. Couchepin!

Perspectives de la politique sociale

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que, vu le contexte social, économique et politique, les assurances sociales doivent impérativement être réformées.

L'assurance-maladie en premier lieu qui continue à octroyer de plus en plus de droits et de libertés aux assureurs-maladie: alors que l'être humain devrait être au centre de cette protection dite sociale, les assureurs en font de plus en plus une affaire commerciale. Il est honteux notamment que l'on ose utiliser un argument de concurrence en matière de santé: c'est un bien qui ne devrait pas se monnayer. P. Couchepin veut toujours responsabiliser l'assuré: dès lors, pourquoi ne pas pénaliser l'assuré responsable de sa maladie, au même titre que cela se fait en assurance-accidents? Pourquoi ne pas pénaliser le médecin forcément complice d'un abus? Pourquoi ne pas pénaliser l'hôpital responsable des maladies nosocomiales, des intoxications médicamenteuses et erreurs médicales? Pourquoi ne pas pénaliser les laboratoires pharmaceutiques qui, par gain, mettent sur le marché des médicaments responsables des maladies qu'ils créent? Et enfin et surtout, pourquoi ne pas pénaliser les assureurs-maladie qui gonflent artificiellement les coûts de la maladie au travers de divers artifices comptables?

L'assurance-vieillesse: dans le contexte économique actuel, promouvoir l'élévation de l'âge de la retraite conduirait à une explosion du recours à l'assistance: le taux de chômage – à Genève en particulier – dont le taux avoué de plus de 10% de la population active ne reflète de loin pas la réalité, ne ferait qu'augmenter, puisque les places de travail manquent. Comme pour le reclassement (ou l'occupation) des chômeurs ou des invalides partiels, les employeurs ne sont pas légion à créer des emplois. Mais de cela P. Couchepin se moque comme de sa première chemise. Il serait plus

intelligent d'envisager une allocation à la mère au foyer de plusieurs enfants, ce qui aurait pour avantage d'inciter les Suissesses à avoir plus d'enfants et libérerait des places de travail. La natalité remontant rééquilibrerait la pyramide des âges.

L'assurance-accidents: la distinction entre maladie et accident ne devrait plus exister qu'en statistique. Pourquoi les accidentés sont-ils mieux traités que les malades? Dans de récentes études faites en France notamment, il ressort que les accidents sont en général le fait des jeunes et la part des sports (football et ski) et des accidents de la circulation représenterait plus de 60% des coûts.

L'assurance-chômage: liée au contexte économique. Les accords bilatéraux censés ne pas influencer le climat au détriment des autochtones développent des effets pervers qu'il appartient aux autorités de corriger. Mais toucher au patronat et à ses avantages économiques relève de la gageure.

L'assurance-invalidité: certes il y a de nombreux abus, qui ne peuvent toutefois exister sans la complicité du médecin. Mais aussi longtemps que le traitement des dossiers sera aussi long, on ne pourra que déplorer que les requérants de prestations (vrais ou faux) s'installent dans une situation qui conduit à l'invalidité. Des décisions plus rapides réduiraient sans aucun doute le nombre des invalides.

En ce qui concerne la rente d'impotence, elle ne devrait pas être allouée aux personnes en EMS, les prix de pension demandés par ces établissements dépassant dans nombre de cas ceux d'un hôtel 5 étoiles. Ce n'est donc pas à l'AI de supporter ce genre de frais.

La prévoyance professionnelle: des milliards se sont volatilisés (pas pour tout le monde) et les assurés sont contraints de reconstituer des réserves qu'ils avaient payées, en se voyant pénalisés d'un taux d'intérêt réduit et à plus ou moins court terme d'un taux de conversion de leur capital réduit. Où sont passés ces mil-

liards, quel contrôle a-t-il été exercé sur les caisses de pension?

La politique familiale et les allocations familiales: existe-t-il en Suisse une véritable politique familiale? Si oui, en quoi consiste-t-elle? Fiscale: elle est très limitée, de logement: vu les prix pratiqués, en particulier à Genève où le loyer représente dans beaucoup de cas de 20 à 25% du revenu, la politique du logement ne représente qu'une aide minime à une population démunie.

Conclusions: ce ne sont là que quelques aspects abordés d'une politique des assurances sociales, qui pourraient facilement être corrigés. Mais, à faire tant, et puisque nécessité il y a de changement, pourquoi ne pas se référer au plan dit Beveridge, qui améliorerait considérablement et surtout simplifierait le système appliqué en Suisse. Tout le monde y gagnerait en efficacité et en coûts.

Chaque jour de la semaine notre secrétariat fonctionne grâce à notre dévouée secrétaire: Madame Ricotti, qui se tient à l'écoute entre 9 heures et 17 heures.

Association Médiations

Défendre les droits des assurés, c'est d'abord tenter de trouver une issue favorable à leurs différents par la médiation. Entreprise destinée à amener un accord.

C'est une procédure qui propose une solution aux parties en litige, sans la leur imposer.

Avant d'ouvrir une procédure, c'est le rôle dévolu à l'ASSUAS, à savoir: parvenir à la conclusion d'un accord.

Ce n'est qu'en cas d'échec de cette tentative qu'il appartient à l'ASSUAS de faire impérativement valoir les droits des assurés.

Une démarche intelligente et utile à exploiter

Des ateliers de BOBOLOGIE, pour apprendre aux biens-portants comment le rester en prenant soin de leur Santé

L'évolution récente de la pratique médicale m'a incitée à une réflexion sur nos conditions de travail de médecin de famille sur le terrain, sur notre responsabilité face aux coûts croissants des dépenses pour la maladie et sur les diverses initiatives prises par les autorités socio-politiques pour contrôler cette croissance. Depuis quatre ans, je lis attentivement les publications des autorités sanitaires, de la FMH et des assurances pour être au courant des mesures qu'elles proposent, voire imposent.

Force est de constater que l'ensemble de ces mesures visent à réduire les dépenses générées par les pourvoyeurs de soins, qu'ils soient médecins, pharmaciens ou physiothérapeutes. Les restrictions qui s'adressent aux médecins de premier recours vont bientôt ressembler à du harcèlement.

Aucune mesure tangible n'a été mise en place durant toutes ces années pour réduire les dépenses induites par la consommation parfois immodérée de prestations, de soins et de médicaments par certains patients. Lorsqu'on parle de les responsabiliser, on leur impose au mieux de payer plus. Leur attitude et leurs exigences face au médecin ne changent pas. Plus les patients payent des primes d'assurance et des participations élevées,

plus certains d'entre eux auront le sentiment d'avoir droit à une contre-presentation, même si nous ne la jugeons pas adéquate ou indispensable.

Comment ne pas réagir, dans une situation où en fin de compte, nous nous retrouvons toujours impuissants, sur le banc des accusés. Après une première réaction de frustration et de colère, je me suis mise au travail.

Quelque années de réflexion et d'élaboration ont été nécessaires avant que je mette en place, depuis 2004, avec l'aide d'un collègue, le Dr Joseph Borzykowski, une structure d'enseignement de la santé de base pour le grand public: des ateliers de «bobologie», que j'ai nommé «les ateliers homéofamille». Le terme «homéo» a été choisi pour sensibiliser le public à l'importance de la santé pour maintenir l'homéostasie, donc l'équilibre familial et social et non pas pour mettre en avant l'homéopathie, bien que je pratique cette approche thérapeutique avec conviction depuis des années.

Le but de ces ateliers est de responsabiliser chacun, bien portant ou malade, à sa santé en lui donnant la possibilité de comprendre le fonctionnement du corps sain et malade. Nous apprenons à détecter précocement le début des petites maladies bénignes et à intervenir rapidement, sans attendre de tomber vraiment malade.

La prévention, l'hygiène de vie et des outils de soins sûrs et très variés sont nos chevaux de bataille. Allopathie simple et sans danger, phytothérapie, oligothérapie, homéopathie et médecine populaires, recettes de grand-mères éprouvées sont au programme.

Notre souci est de donner la possibilité à chacun de choisir, en toute sécurité, parmi les diverses démarches possibles, celle qui est la plus adaptée pour commencer à se soigner.

Nous abordons la majorité des affections aiguës, bénignes, fréquentes, depuis la grippe, le rhume, en passant pas les blessures et leur évaluation, jusqu'aux précautions à prendre avant un voyage exotique. Chaque thème est abordé sur le plan physiopathologique et anatomique simplifié et ensuite seulement, sur le plan des soins. Chaque atelier dure deux heures. Ils ont lieu à l'auditoire des polycliniques à l'HUG. Les animateurs sont exclusivement des médecins. La formation ne s'adresse pas aux thérapeutes mais bien au grand public, aux personnes sans formation médicale antérieure.

Deux nouveaux collègues se sont joints à nous pour le programme 2005, pour deux ateliers traitant de leur spécialité: Le Dr Buchs, rhumatologue et le Dr Lubbe, chef de clinique en dermatologie.

Nous pensons que notre initiative est originale par le fait qu'elle a été mise en place par des médecins et qu'elle s'adresse exclusivement aux patients, «les consommateurs de soins».

En encourageant une consommation médicale raisonnable et judicieuse, on peut très certainement réduire les dépenses familiales pour la maladie. Cela peut paraître ne pas avoir d'impact économique détonnant mais... les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Dr Brigitte Zirbs Savigny

Un mot pour rire... Cuvée du bac 2004-12-08

La climatisation est un chauffage froid avec du gaz, sauf que c'est le contraire · Un kilo de mercure pèse pratiquement une tonne · Les fables de La Fontaine sont si anciennes qu'on ignore le nom de l'auteur · Les peintres les plus célèbres sont Mickey l'Ange et le Homard de Vinci · Les Egyptiens transformaient les morts en momies pour les garder vivants · Les empereurs organisaient des combats de radiateurs · Clovis mourut à la fin de sa vie · Les mauvais élèves étaient souvent décapités · La mortalité infantile était très élevée, sauf chez les vieillards · Les enfants naissaient souvent en bas âge · La Chine est le pays le plus peuplé avec un milliard d'habitants au km² · Pour mieux conserver la glace, il faut la congeler · Les poissons sont bien adaptés à l'eau: on dit qu'ils ont le pied marin · Grâce à la structure de son œil, un aigle est capable de lire un journal à 1'400 mètres · La femelle du corbeau s'appelle la corbeille · Le cerveau des femmes s'appelle la cervelle.

Quel droit, quelle revendication, quelle morale ?

Accuser les personnes âgées – les vieux – de coûter cher à la société est devenu courant : il est tellement plus facile de s'attaquer aux plus faibles ! Or, on oublie de relever que ces vieux ont participé à la prospérité de la société par leur savoir, leur expérience, leur travail et leur argent : ils ont cotisé aux assurances sociales et ils ont payé des impôts. C'est un discours qu'en revanche l'on ne tient pas à l'encontre des jeunes : ils bénéficient des avantages apportés par les vieux, ils apporteront peut-être leur savoir qu'ils auront acquis grâce aux vieux, ils n'ont pas encore beaucoup cotisé ni payé d'impôts. Néanmoins, ils sont plus revendicateurs que les aînés et prétendent à toujours plus et mieux ; ne sachant apprécier les risques, ils sont téméraires : qui est victime des accidents de sports, de circulation, qui véhicule des maladies contagieuses ? Ce sont des jeunes en général dont les coûts de ces témérités représentent des milliards. Et si à ceux d'entre eux devenus invalides, l'on ne versait en fait de rentes que l'équivalent des cotisations qu'ils ont payées ?

L'AVS et la rente

A l'heure des réformes et puisqu'il faut savoir s'adapter, il serait temps de remédier à l'inégalité de traitement entre les bénéficiaires des rentes AVS : en effet, les couples régulièrement mariés deviennent de plus en plus rares au profit des concubins. Pourquoi alors les couples mariés sont-ils toujours pénalisés dans les rentes AVS, puisqu'ils ne peuvent bénéficier que de 150% de la rente AVS totale, alors que les concubins, eux, perçoivent chacun 100%. Ainsi, un couple marié ne recevra – pour autant qu'il ait droit à une rente entière – que Fr. 3'165.— (= rente maximum Fr. 2'110.— + 50% = Fr. 1'055.—,

soit au total Fr. 3'165.—), alors que le couple de concubins percevra Fr. 2'110.— + Fr. 2'110.— = Fr. 4'220.—, c'est-à-dire une différence de près de Fr. 1'000.— par mois. En application du splitting, le calcul des couples mariés s'établit de la manière suivante : rente AVS maximum totale : Fr. 3'165.—, à raison de Fr. 1'583.— par conjoint.

Où se trouve l'égalité de traitement pourtant inscrite et dans la Constitution fédérale et dans les lois dites sociales ?

Un bénéficiaire qui s'estime lésé

Les prestations complémentaires AVS/AI cantonales

Vous connaissez peut-être dans votre entourage des personnes qui perçoivent les prestations complémentaires de l'OCPA (Office cantonal des personnes âgées). Ces prestations sont allouées – et c'est un droit tout comme la rente AVS – aux personnes dont les besoins vitaux n'atteignent pas les normes fixées par le canton et sont donc soumises à des conditions de revenu. D'autres conditions sont de plus fixées à l'octroi de ces allocations, à savoir notamment le domicile à Genève. Ces bénéficiaires doivent obligatoirement résider au moins 9 mois par année dans le canton de Genève. Or, et c'est malheureusement très fréquent, nombre d'entre eux sont « théoriquement » domiciliés dans le canton, mais n'y résident pas réellement : une adresse fictive (chez un parent ou un ami) leur permet néanmoins de recevoir ces prestations, alors qu'ils vivent dans un autre pays où ils sont d'ailleurs souvent propriétaires de leur logement, qu'ils n'ont en général pas déclaré. Ces bénéficiaires-là sont des fraudeurs et, à cause d'eux, les vrais bénéficiaires doivent se contenter d'un maigre revenu qui leur permet tout juste de survivre.

L'aide sociale

Qui peut y prétendre ? En principe, toute personne dans la détresse. Depuis cette année, la dette constituée auprès de ce service n'est plus remboursable. Il faut regretter que beaucoup de Suisses démunis n'osent pas solliciter cette aide avant qu'ils ne se trouvent dans des situations sans issue. Une intervention préventive leur éviterait peut-être tous les déboires liés à la pauvreté et à la précarité. Mais voilà, leur dignité et leur éducation ne le leur permet pas.

Tout le monde n'a pas ces scrupules.

Information

Maître Emery, avocat, qui avait assuré la PRÉSIDENTE après le départ de Monsieur DECOPPET s'est retiré de l'ASSUAS.

Maître Mauro POGGIA, Président d'honneur, a bien voulu reprendre cette charge jusqu'à la prochaine ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui désignera un nouveau PRÉSIDENT.

Qu'il soit ici remercié pour son dévouement.

La tâche de président n'est pas une charge facile, car elle demande de la combativité, de la disponibilité, de l'écoute.

Les interventions de Maître POGGIA, soit à la TV, soit à la radio sont toujours suivies avec intérêt et notre ASSOCIATION, de ce fait, est chaque jour un peu plus écoutée.

Petit rappel financier...

Pour chaque rendez-vous à l'association, le coût de la consultation est de Fr. 50.—.

Pour tout dossier nécessitant un suivi, demander à la personne qui est à l'écoute le prix de ce suivi.

Pour les sociétaires de l'ex-ACCORDA

La CSS qui a repris le 1^{er} juillet 2004 la CAISSE ACCORDA continuera jusqu'à fin 2005 avec les mêmes buts ce que la défunte caisse ACCORDA avait mis en place.

Comme vous avez pu le constater, les primes sont bonnes (enfin tout est relatif en matière de primes...).

La nouvelle caisse (ex-ACCORDA) s'appelle à partir du 1^{er} janvier 2005 ARCOSANA. Elle a repris tous les anciens sociétaires qui souhaitaient rester membres; les conditions pour les assurances complémentaires sont les mêmes que l'ancienne ACCORDA. Chaque personne pourra rester membre sans QUESTIONNAIRE SANTÉ.

A propos des règlements chez ex-ACCORDA

La CSS qui gère actuellement le budget ACCORDA a été débordée et les retards se sont accumulés. De ce fait les remboursements qui devaient être faits ou effectués aux prestataires de soins ont pris un gros retard. Les règlements se font de la manière suivante :

- toute facture d'avant le 1^{er} juillet 2004 est remboursée par CSS (compte ACCORDA)
- toute facture d'après le 1^{er} juillet 2004 est remboursée pas le compte CSS; toujours en retard.

Exemple :

Une facture de médecin de Fr. 500.— pour les prestations allant de juin à septembre sera remboursée de la manière suivante :

- a) un décompte vous parviendra pour le suivi médical de juin;
- b) le solde de la facture pour le suivi médical de juin à septembre.

Pourquoi faire simple lorsque nous pouvons couper les cheveux en quatre ?

Résultat de la décision abrupte de P. COUCHEPIN de donner le coup de grâce à ACCORDA.

Interventions de Madame FONTAINE :

Notre toujours dynamique SECRÉTAIRE GÉNÉRALE s'impose de plus en plus auprès des médias.

Elle dérange certains groupes installés dans une moiteur financière; souhaitons que l'agacement qu'elle produit puisse arriver un jour à l'aboutissement d'une assurance maladie digne de notre pays.

SCOOP

Lu dans les journaux du lundi 13 décembre 2004 :

Monsieur COUCHEPIN invité d'horreur des VIEUX GRENADIERS a réussi « du premier coup » à tailler la marmite. Monsieur COUCHEPIN n'a pas réussi à chanter le « c'é che le no ». Monsieur COUCHEPIN n'a pas réussi non plus à me convaincre que les assurances que je paye actuellement peuvent me permettre d'acheter encore une marmite...

Remerciements :

Nous ne remercierons jamais assez toutes les personnes qui grâce à leur don ou à leur participation à notre sociétariat donnent à l'ASSUAS un

impact médiatique toujours et chaque jour plus important.

Grâce à votre aide nous pouvons avancer. Un grand merci à tous.

CAISSE UNIQUE

Le MOUVEMENT POPULAIRE DES FAMILLES a déposé au pied du grand sapin fédéral son initiative pour une CAISSE UNIQUE.

Souhaitons-lui bonne route... elle en vaut la peine.

Bonne nouvelle

Notre association a, à ses côtés, un jeune et dynamique juriste.

Il reçoit sur rendez-vous le lundi et le mardi et se tient à votre disposition téléphonique. Il s'agit de Monsieur Sacha DING.

Sociétaires : tél. 022 301 00 31

N° payant pour les personnes ne faisant pas partie de l'ASSUAS Fr. 1.80 la minute.

Vive 2005!

En cette fin d'année 2004

l'ASSUAS

profite de ce journal

pour souhaiter

à toutes et à tous,

ses vœux les plus

chaleureux avec surtout

une très bonne santé.

Vaud PERMANENCE DE L'ASSUAS

15, rue du Simplon, 1006 Lausanne

Consultations tous les mercredis de 18h à 20h (sauf pendant les vacances)

Rendez-vous le lundi matin avec

M^{me} Madeleine Schilt, au 021 653 35 94

Valais 7, rue des Tonneliers, 1950 Sion

Tél. 027 322 07 41

Neuchâtel M. Marceau Kaub, 17, rue des

Planches, 2016 Cortaillod, tél. 032 842 25 53

Genève PERMANENCE DE L'ASSUAS

19, av. Vibert, 1227 Carouge (GE)

Renseignements tél. N° payant 0900 277 827

et rendez-vous au 022 301 00 31

de 9h à 12h et de 14h à 17h, les jours ouvrables

Courrier: case postale 1911, 1227 Carouge,

Fax 022 343 85 16 - E-mail info@assuas.ch